

LA SOLIDARITÉ, UN INVESTISSEMENT COLLECTIF

ENSEMBLE
POUR UN NOUVEAU
PROJET FÉDÉRAL
2016-2021

LA FNARS

(Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) est un réseau d'associations de solidarité et d'organismes qui accueillent et accompagnent les plus démunis. La FNARS lutte contre les exclusions, promeut l'accompagnement social global et favorise les échanges entre tous les acteurs du secteur social. La FNARS est composée d'un siège national et de 22 associations régionales.



Créée en 1956, la FNARS fédère près de 850 associations qui accueillent et accompagnent en vue de leur insertion chaque année près d'un million de personnes en difficulté. Elle développe depuis 60 ans ses missions d'alerte des pouvoirs publics et de propositions de réformes des politiques de solidarité, d'accompagnement de ses adhérents vers l'innovation et l'accès à la citoyenneté des personnes accompagnées par le réseau.

Forte de ses associations régionales et de son ancrage territorial, la FNARS et ses adhérents répondent à une crise de longue durée et marquée par le chômage de masse, l'augmentation de la précarité, la crise du logement et de l'hébergement et à un contexte géopolitique impliquant l'accueil de plus en plus de personnes migrantes qui fuient la guerre et l'extrême pauvreté.

Cette situation met en lumière les choix budgétaires et les dif-

ficultés de l'État, garant de la solidarité nationale, à répondre aux problèmes sociaux et au sentiment d'abandon ressenti par une partie de la population. Il met aussi en difficulté les intervenants sociaux, confrontés à la massification et la diversification des publics qu'ils accompagnent, à la contrainte budgétaire et, à l'absence de solution.

Pour relever ces défis sur les territoires, la FNARS veut se doter d'un projet fédéral qui réaffirme ses valeurs fondamentales de solidarité, de citoyenneté et d'engagement collectif et qui pose des principes d'action pour la période 2016-2021.

Tous les cinq ans, les salariés et élus du siège national, des associations régionales et les adhérents dans toute la France définissent les objectifs quinquennaux de la Fédération, qui évolue dans un contexte social, économique et politique

mouvant, et qui doit répondre à de nouveaux besoins des personnes en difficulté.

Le projet fédéral est un déclencheur. Déclencheur d'un nouvel état d'esprit, de nouvelles pratiques de travail dans les associations adhérentes et dans l'accompagnement social que les intervenants sociaux proposent aux personnes. Il nous aidera à approfondir nos plaidoyers, tout comme à décliner nos lignes politiques en actions dans le réseau FNARS, pendant les cinq prochaines années.

Le projet fédéral rappelle à chaque association pourquoi elle adhère à notre Fédération, et incite celles qui ne sont pas encore adhérentes à nous rejoindre. Il est à la fois un socle de reconnaissance réciproque, un label, et un subtil équilibre entre les «*souhaits*» et les «*possibles*» pour que la société évolue vers plus d'humanisme.

LE PROJET FÉDÉRAL C'EST :

- Des temps dédiés dans 16 régions
- 6 rencontres de la commission Vie associative et Vie fédérale
- Une table ronde à l'Assemblée générale de 2015
- Des ateliers de travail en GAN Santé, Participation, Emploi-formation
- Des rencontres entre salariés du siège et en siège-régions
- Deux jours d'ateliers à l'Université d'automne en novembre 2015
- Des temps dédiés lors des instances fédérales

LES VALEURS FONDAMENTALES QUI NOUS MOBILISENT, ENSEMBLE

Dans la continuité des principes adoptés en 2010, le projet fédéral 2016-2021 pose des valeurs qui fondent notre projet de société et donnent du sens à notre engagement collectif.

LA SOLIDARITÉ

- Promouvoir l'accès de tous/tes aux droits fondamentaux
- Lutter contre les inégalités sociales, économiques et territoriales
- Agir pour une croissance équitable qui concilie développement durable et une plus juste répartition des richesses
- Faire respecter l'accueil inconditionnel et le principe de continuité, le non abandon des personnes, la non sélection des publics en détresse
- Aller vers les personnes en difficulté
- Prévenir et intervenir en amont des situations d'exclusion

L'ENGAGEMENT COLLECTIF MILITANT

- Porter la voix de la société civile et plus particulièrement celle des précaires dans l'espace public
- Promouvoir collectivement un projet de société «transversal» au-delà des dispositifs
- Garantir les principes de non-lucrativité et de gouvernance démocratique

LA CITOYENNETÉ

- Promouvoir une société toujours plus inclusive fondée sur les principes de non-discrimination, l'égalité femmes-hommes, la laïcité et le «vivre ensemble» dans le respect de la diversité, la participation de tous à la vie de la cité
- Promouvoir la participation de tous selon un principe simple: la parole de l'un vaut la parole de l'autre
- S'appuyer sur les compétences et le «pouvoir d'agir» des personnes pour co-construire leur accompagnement et pour participer à l'élaboration et à la gouvernance des politiques publiques
- Défendre l'accès au droit commun et à l'autonomie comme finalité de l'intervention sociale

NOS PRINCIPES D'ACTION

- ▶ **Associer** les personnes en situation de précarité à l'élaboration et au suivi des politiques publiques et au sein de la gouvernance de la Fédération et des associations
- ▶ **Mettre en œuvre et promouvoir** les méthodologies participatives
- ▶ **Croiser les regards**, croiser les expertises
- ▶ **Coopérer et co-construire** au sein de l'économie sociale et solidaire
- ▶ **Agir** en inter-réseaux, au sein des collectifs
- ▶ **S'impliquer** dans le développement social territorial en s'ouvrant à tous les acteurs locaux
- ▶ **Expérimenter et développer** la prospective
- ▶ **Former** tous les acteurs
- ▶ **Capitaliser, mutualiser et promouvoir** les ressources du réseau

Ce préambule guide l'engagement et les actions de la Fédération et de ses adhérents et constitue le fil rouge des 5 axes du présent projet fédéral.

LES 5 AXES STRATÉGIQUES DU PROJET 2016-2021

De 2016 à 2021 : la FNARS et ses adhérents prennent l'initiative. Collectivement, ils dégagent une marge de manœuvre pour innover, expérimenter, agir plus fortement sur le périmètre local. Ils s'engagent dans une évolution de l'accompagnement, de l'insertion à l'inclusion, en optant résolument pour la multidisciplinarité des équipes de professionnels, l'intervention hors les murs, l'aller-vers. Ils privilégient l'accès au droit commun et la recherche du « bien-être » des personnes accompagnées qui doivent être les véritables acteurs de leur parcours d'insertion.

Lenjeu des cinq prochaines années est de mettre à profit notre expertise pour prévenir les situations d'exclusion, mieux écouter les choix individuels des personnes et les aider à exercer leur citoyenneté, coordonner les solutions au niveau local, en associant la société civile.

La force de la FNARS : son expertise, sa diversité, son engagement militant, sa capacité d'action collective en réseau au plan national et local, son périmètre généraliste, son implantation territoriale.

RENFORCER L'ENGAGEMENT MILITANT ET COLLECTIF DES ASSOCIATIONS

S'ouvrir à la société civile.

Militer, c'est mettre en œuvre un projet de solidarité qui dépasse la gestion de dispositifs et la concurrence entre les acteurs en s'appuyant sur la mobilisation des travailleurs sociaux et des salariés, l'engagement bénévole, les personnes accompagnées, l'intervention sociale et l'expertise de la société civile.

PORTER ENSEMBLE UN PROJET DE SOCIÉTÉ

Face aux logiques gestionnaires de plus en plus fortes et dans l'intérêt des personnes, la FNARS doit encourager l'engagement associatif militant autour d'un projet de société qui dépasse les interventions sociales sectorielles et qui donne envie d'adhérer au réseau. Nous souhaitons promouvoir le bénévolat d'action et de représentation pour mobiliser la société civile, aux côtés des salariés et des personnes accompagnées. Grâce à la complémentarité des interventions des travailleurs sociaux, des bénévoles et des personnes accompagnées, porteuse des valeurs du « vivre ensemble ». Grâce aussi à la valorisation des actions réalisées par les associations sur le territoire.

Cet engagement suppose d'alerter les associations du réseau pour refuser leur mise en concurrence lorsque celle-ci remet en cause les principes fondamentaux de l'accueil inconditionnel, du droit à l'accompagnement, de la dignité de l'accueil ou encore de la non sélection des publics. Cela nécessite de renforcer les liens entre les associations et les FNARS régionales pour développer des mobilisations communes.

UN PROJET ASSOCIATIF RENFORCÉ PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE

La force de la FNARS doit résider à la fois dans son maillage territorial mais aussi dans la diversité et la multiplicité des contributeurs.

La création d'un comité d'experts permanent ou temporaire ayant notamment une fonction d'analyse prospective ainsi que l'intervention ponctuelle de personnes qualifiées n'appartenant pas au réseau dans les conseils d'administration doivent être encouragés. Comme elle l'expérimente régulièrement en faisant co-signer les textes qu'elle propose, la FNARS entend mettre à profit les partenaires et réseaux associatifs pour asseoir sa visibilité, sa force de persuasion sur les pouvoirs publics et toucher le grand public.

Sortir de l'entre soi suppose également de construire des partenariats avec le monde sportif, culturel et universitaire, les syndicats et organisations professionnelles, la politique de la ville, l'éducation populaire, l'entrepreneuriat social, aux niveaux national et régional.

S'OUVRIR AUX DÉBATS EUROPÉENS

Renforcer les échanges et capitaliser les bonnes pratiques des pays de l'Union passent par l'observation attentive et critique de ces pratiques, un renforcement des échanges et de la coopération avec les réseaux européens, le développement de projets sociaux transfrontaliers et de recherche européens, et un investissement plus fort de la FNARS dans la gouvernance de la Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans Abri (FEANTSA).

PRÉVENIR, ANTICIPER ET AGIR CONTRE LA REPRODUCTION DES INÉGALITÉS

Être dans une logique d'investissement social.

Prévenir, c'est alerter pour empêcher les personnes de basculer dans la grande précarité, veiller à ne pas se limiter à la gestion de dispositifs curatifs.

LA PRÉVENTION POUR ÉVITER L'URGENCE SOCIALE

Prévenir, c'est rencontrer les personnes avant qu'elles ne basculent dans une situation de grande précarité, mettre en œuvre un droit à l'accompagnement en développant par exemple l'aller vers, la prévention de l'isolement social, l'expérimentation des consultations sociales de proximité, la prévention des ruptures après sortie d'institutions (Aide sociale à l'enfance, hôpitaux, prisons). C'est prévenir les ruptures dans le domaine de l'emploi, du logement, de la santé ou de l'éducation. Il s'agit d'appliquer le principe de non abandon des personnes mais aussi de redonner une marge de manœuvre plus grande aux travailleurs sociaux pour favoriser l'intervention préventive.

LA PRÉVENTION PAR L'ACCÈS AUX DROITS

La FNARS doit tout mettre en œuvre pour donner les moyens aux personnes de faire valoir leurs droits, avec un engagement plus fort et mieux organisé des associations d'action sociale contre le non recours et l'accompagnement des personnes au recours juridique lorsque la loi n'est pas appliquée. L'accès aux droits suppose aussi de développer « l'aller vers », l'échange réciproque et l'engagement mutuel pour dépasser la relation d'assistance.

LA PRÉVENTION, UN INVESTISSEMENT PRODUCTIF

Pour obtenir ces changements structurels, la FNARS doit démontrer que les politiques de pré-

vention sont un investissement productif pour la société. Elle pourra par exemple développer ses travaux sur les jeunes, et, en particulier, les enfants (lutte contre le décrochage scolaire en particulier), pour prévenir la reproduction des inégalités et des situations de pauvreté de génération en génération. Mesurer et objectiver, par le biais d'études : en quoi les politiques de prévention (prévention de la perte du logement, de la perte d'emploi, prévention santé, prévention éducative...) génèrent à moyen terme des coûts sociaux évités et une maîtrise de la dépense publique ? Et multiplier sur les territoires les actions communes de prévention avec les acteurs de la petite enfance, de la politique de la ville, du logement, de l'emploi, des centres sociaux et de l'éducation populaire.

LA FNARS LANCEUR D'ALERTE NATIONALES ET LOCALES QUI PROPOSE DES ALTERNATIVES

Prévenir, c'est, enfin, anticiper les crises et alerter les pouvoirs publics sur ce qui risque d'arriver : la FNARS se doit d'analyser l'évolution de la société en s'entourant de chercheurs et d'experts, pour approfondir son champ d'expertise et, donc, sa légitimité. Elle souhaite associer des personnes ressources, c'est-à-dire des professionnels, parfois hors du social, mais reconnus dans leur spécialité, à ses travaux, ses conférences et journées thématiques. Cette organisation doit permettre à la FNARS d'être « un lanceur d'alerte », national et local, en amont des situations de crise mais aussi d'organiser une riposte collective en cas de recul des droits sociaux, de paupérisation des territoires ou de stigmatisation des personnes. Elle s'appuie aussi sur l'expertise des personnes accompagnées pour proposer des alternatives et co-construire des politiques publiques plus universelles qui n'enferment pas les personnes dans des dispositifs.

INCLURE LES PLUS FRAGILES, SOUTENIR LEUR PROJET DE VIE

Repenser l'accompagnement et les politiques sociales comme vecteur d'émancipation individuelle et de participation citoyenne.

Inclure, c'est adapter l'accompagnement pour que les personnes soient actrices de leur parcours d'insertion et accèdent au droit commun, au logement et à l'emploi durable.

SORTIR L'ACCOMPAGNEMENT DES CADRES INSTITUTIONNELS, DÉCLOISONNER ET OUVRIR NOS INSTITUTIONS SUR LES TERRITOIRES

Accompagner différemment, dépasser le cadre institutionnel pour trouver, avec la personne et selon ses choix, des solutions qui lui correspondent vraiment. Cette approche n'est pas inédite et se pratique dans de nombreuses associations qui accompagnent les personnes en allant vers elles, dans la rue ou dans leur logement. Actrices de leur parcours d'insertion, notre rôle serait de développer cette forme d'accompagnement qui favorise l'autonomie des personnes, en priorisant l'accès direct à un logement digne et un emploi durable des personnes. En ouvrant nos établissements et dispositifs sur les territoires, au-delà des dispositifs institutionnels, le travailleur social sera alors un premier relais entre la personne et les futures personnes ressources dans son quartier, dans son lieu de vie. L'accession au bien-être, telle que la pose l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) devrait être au centre des politiques locales. L'accompagnement social ne serait plus seulement le soutien à la réinsertion de la personne via des conditions de vie

a minima centrées sur le logement, l'emploi ou la santé, mais il devrait tenir compte du ressenti de la personne, qu'elle pourrait évaluer elle-même.

LA CITOYENNETÉ, FIL ROUGE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le pouvoir d'agir, l'autonomisation des personnes, l'exercice de la citoyenneté doivent être le fil rouge de l'accompagnement social. La FNARS veut, dans ce sens, consolider la participation des personnes accompagnées à la gouvernance des politiques publiques et des associations, notamment dans le champ des politiques de l'emploi et des structures d'insertion par l'activité économique, pour lesquelles la participation des salariés en insertion reste insuffisante.

« INCLURE » EN PARTICIPANT AU DIALOGUE SOCIAL

La voix des chômeurs et précaires est peu présente dans les instances du paritarisme et du dialogue social, lieux pourtant essentiels où se décide l'accès à la formation, la création de droits individuels liés par exemple au compte personnel d'activité ou encore les conditions de l'indemnisation chômage. La faible représentation des chômeurs de longue durée dans l'espace public est un frein à la création de droits individuels et à l'accès à un emploi stable. Si la FNARS se donne comme ambition d'être « le lobby de ceux qui n'ont pas de lobby », elle doit s'organiser en collectif inter-réseaux pour peser davantage sur le dialogue social dont les associations sont trop souvent écartées.

DÉVELOPPER DES POLITIQUES SOCIALES QUI S'APPUIENT SUR LES RESSOURCES DE CHAQUE TERRITOIRE

Sortir des politiques sectorielles et verticales.

Chaque territoire subit des contraintes et dispose de ressources qui lui sont singulières (développement économique, emploi, culture...) et il est difficile de calquer directement une expérimentation réussie à un endroit à un tout autre espace.

Forte de ce constat, la FNARS voit la nécessité de développer des politiques sociales de territoires qui sortent des politiques publiques « *en silo* » trop sectorielles et verticales pour s'appuyer sur les ressources des personnes, des territoires et le droit à l'initiative sociale des associations. Elle voit également la nécessité que les logiques de développement territorial portées par les institutions intègrent davantage les personnes en situation de précarité, tant dans l'aménagement du territoire (implantation des services publics, infrastructures de transports, de santé etc.) que dans le développement de l'emploi local (quels types d'emplois créés). Avec un objectif majeur: le développement d'un territoire doit profiter à tous ses habitants en vue « *d'un changement durable de la situation des habitants, de transformation et de promotion sociale* ».

Cette démarche est fondée sur plusieurs principes: l'équité territoriale, l'égalité d'accès aux services publics et à l'accompagnement, la réduction des inégalités sociales territoriales. En ce sens, l'exclusion en milieu rural est un enjeu fort de ce projet social de territoire, en s'appuyant sur l'ancrage local des associations, en allant au-devant des publics, en renforçant l'offre de services et de représentation politique sur les territoires exposés au creusement des inégalités et au sentiment d'abandon de ses habitants.

INVESTIR LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIAL

En s'associant aux différents acteurs d'un lieu de vie (professionnels de la santé, des associations de quartiers, des centres culturels, de l'école, de la police, etc.) et aux acteurs économiques du territoire, la FNARS peut développer et promouvoir des espaces de coordination des acteurs *in situ*, projet par projet. L'ambition de la FNARS est d'intervenir globalement sur l'environnement économique, social et culturel des personnes en précarité pour favoriser leur accès au logement, à l'emploi, à la santé, à l'éducation mais aussi à la vie de quartier et du village. Elle suppose une formation adaptée des travailleurs sociaux au développement social territorial.

Les associations agissent également pour l'ensemble d'un territoire et de ses habitants, en proposant aux habitants des activités de cohésion sociale ou des services et des biens.

ADAPTER LA REPRÉSENTATION DU RÉSEAU À LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

Agir sur les territoires suppose également d'adapter la représentation politique locale des associations et les actions de lobbying au nouveau contexte posé par la réforme territoriale. Il s'agira de conserver une forte proximité auprès des acteurs associatifs et des personnes malgré la montée en puissance des grandes régions, des métropoles et des intercommunalités.

CONSOLIDER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DU RÉSEAU EN S'OUVRANT À D'AUTRES PRATIQUES

Se rapprocher d'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Les difficultés du secteur associatif (pénurie de financements, fusion-absorption, concurrence entre acteurs, difficulté de renouvellement des instances...) conduisent le réseau à s'interroger sur sa propre structuration.

La diversité de taille des associations est une richesse mais elle ne pourra perdurer que si des formules de coopération, de mutualisation permettent aux plus petites associations de bénéficier de l'effet de taille sans perdre leur autonomie d'action.

Avec l'évolution incertaine des subventions, la généralisation de la commande publique et des appels à projet, la FNARS et les associations d'action sociale, (surtout celles qui dépendent majoritairement de financements publics) peuvent avoir des difficultés à maintenir leur autonomie, leur capacité d'innovation et d'expérimentation. Si la mobilisation de fonds privés ne doit jamais se substituer à l'intervention de l'État, garant de la solidarité nationale, les associations doivent cependant reconquérir de nouvelles marges de manœuvre en s'inspirant des autres modèles économiques en cours dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

La FNARS, en lien avec d'autres partenaires, doit également agir pour une simplification de la procédure et une meilleure accessibilité des fonds européens.

DIVERSIFIER ET CONSOLIDER LES RESSOURCES AVEC L'INNOVATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

La FNARS défend la subvention aux côtés des financements publics pour favoriser l'autonomie et le droit à l'initiative associative. Mais le réseau doit pouvoir chercher à diversifier ses ressources, via notamment

les financements privés solidaires (fonds éthiques, épargne solidaire, mécénat de fondation, fonds de dotation, crowdfunding...) dans le respect des valeurs fondamentales de la Fédération et en s'assurant que ces nouvelles ressources ne se substituent pas aux financements publics.

Cette évolution, déjà engagée dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, devra respecter les principes éthiques de la Fédération, notamment l'accueil inconditionnel, la non sélection des publics à l'entrée des dispositifs, la priorité donnée au logement et à l'emploi durable. Elle ne doit pas non plus conduire à privilégier le court terme, les résultats « *visibles* » par rapport au travail de fond.

La Fédération doit renforcer son expertise sur le sujet, et proposer à ses adhérents des modalités d'accompagnement, des projets d'expérimentation et d'innovation sociale mobilisant ce type de financement, en s'inspirant des pratiques de l'entrepreneuriat social. La Fédération doit également s'ouvrir à d'autres familles de l'économie sociale et solidaire, -notamment aux entrepreneurs sociaux et coopératives- pour renforcer son attractivité, son impact auprès des pouvoirs publics et développer de nouvelles pratiques de solidarité et de lien social. Cette ouverture permettra d'accéder à ces jeunes entrepreneurs dont les modes de pensée et d'action peuvent différer de ceux du monde associatif et des logiques de dispositifs.

En diversifiant ses ressources, en développant des services directs aux personnes dans le respect des principes de l'économie sociale et solidaire, le réseau se donnera les moyens d'expérimenter de nouvelles pratiques sociales visant à l'inclusion des personnes par l'emploi et le logement durable.

Ces expérimentations ont vocation à inspirer des réformes plus structurelles de l'accompagnement des personnes vers leur autonomie.

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS
D'ACCUEIL ET DE RÉINSERTION SOCIALE
76, rue du Faubourg Saint-Denis - 75010 Paris
Tél. : 01 48 01 82 00 - Fax : 01 47 70 27 02

Plus d'informations sur :
www.fnars.org - [twitter/fnars](https://twitter.com/fnars) - facebook.com/fnars



Direction générale de la cohésion sociale
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle